

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **27 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil onze et le 27 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir :

Absent excusé : M. Franck CHAZOT, M. Claude JAMONAC, Mme RACAMIER

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 20 septembre 2011**

---

Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2011

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 17

Abst : 2

## **2011.09.01 – DEMANDE D'UN TAXITEUR**

Monsieur le maire fait part aux conseillers de la demande de Monsieur MANOHA, taxiteur, de bénéficier de la création d'une place de taxi sur le territoire de la commune.

Il rappelle aux conseillers que cette demande a été refusé jusque là.

En, effet, le 04 janvier 2000, la place existante sur la commune avait été supprimée par arrêté du maire, la faible activité ne justifiant pas son maintien.

Il précise que la création d'une place de taxi n'améliorerait sans doute pas le service rendu aux administrés.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Donnent un avis défavorable à la demande de création de place de taxi sur le territoire de la commune.**

Présents : 19

Votants : 19

Contre: 19

## **2011.09.02– AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire indique que la commune a souhaité confier l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE 07 pour les travaux d'enfouissement de réseaux de la route de la Chomotte.

Cette opération d'enfouissement concerne deux maîtres d'ouvrages le SDE 07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et la commune pour les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Le SDE 07 est autorisé à exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux, grâce à cette autorisation la commune peut mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire afin de faciliter la réalisation des travaux.

La mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage temporaire interviendra grâce à une convention qui fixera le cadre juridique de la maîtrise d'ouvrage temporaire.

Cette maîtrise d'ouvrage déléguée permet de distinguer les missions des différents intervenants pour la réalisation des travaux.

Afin de ne pas retarder les travaux programmés par la commune, Monsieur le maire, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour cette opération.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.**

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

## **2011.09.03– AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Les travaux d'aménagement de la route de la Chomotte vont comprendre des travaux d'assainissement.

Dans une optique de rationalisation des prix des travaux mais aussi dans l'efficacité pour la consultation des entreprises, la mise en place d'un groupement de commandes sera entérinée par la signature d'une convention constitutive de groupement pour les travaux d'assainissement.

La convention sera conclue entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la Commune de Roiffieux, elle fixera les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention a pour objet de confier à la commune de Roiffieux la coordination, la maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché à procédure adaptée, avec un même prestataire, chargé des travaux d'aménagement, qui relève initialement de la compétence de la COCOBA.

La convention fixera les modalités de fonctionnement du groupement.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Afin de ne pas retarder les travaux programmés par la commune, Monsieur le maire, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention constitutive de groupement pour cette opération.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.**

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

## **2011.09.04– DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA ROUTE DE LA CHOMOTTE**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la route de la Chomotte vont être engagés au cours de l'année 2012.

Cette voie, permettant l'accès depuis la route de la Garde à de nombreux équipements de la commune (Complexe sportif, ESAT .....) présente en effet un état avancé de vétusté.

Les travaux feront l'objet de deux tronçons distincts.

Pour mémoire le premier tronçon allait de la route de la Garde jusqu'à la route de Lemps.

Le second tronçon ira de la route de Lemps jusqu'à celle de Nouvy.

Ces travaux d'aménagement s'avèrent nécessaires du fait de la vétusté de la voie et du besoin de réalisation d'un aménagement piéton du centre village au complexe sportif de la Garde.

Cela permettra en effet une circulation piétonne qui jusqu'à aujourd'hui se fait difficilement, tout au moins sans les garanties de sécurité demandés par les usagers.

Du fait de l'offre importante d'activités au complexe sportif de la Garde, de nombreux enfants empruntent cette voie dans le cadre scolaire. Cet aménagement permettra leur déplacement de manière sécurisée.



Les travaux du second tronçon consisteront en la réalisation de voirie et réseaux divers.

Le cabinet ATEC, maître d'œuvre de cet aménagement a fait une évaluation du coût de cet aménagement qui devrait s'élever, pour le second tronçon, à un montant de 280 000€ HT.

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT**  
Aménagement de la route de la Chomotte- Deuxième tronçon

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux	280 000,00	334 880,00	<i>Aides publiques: Cap Territoires</i>	56 000.00	20
<i>Total travaux</i>	<i>280 000,00</i>	<i>334 880,00</i>	<i>Total aides publiques</i>		
			<i>Autofinancement</i>	278 880.00	
<b>Totaux</b>	280 000,00	334 880,00		334 880.00	

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

-  **Le conseil municipal adopte le plan de financement provisoire pour l'aménagement du second tronçon de la route de la Chomotte.**
-  **Le conseil municipal sollicite la subvention la plus élevée auprès du Conseil Général de l'Ardèche au territoire Cap Territoires.**

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

**2011.09.05- ADOPTION DU RAPPORT RELATIF  
AU PRIX ET A LA QUALITE DE L'EAU POTABLE  
SYNDICAT CANCE DOUX**

Monsieur le Maire propose à l'adoption du conseil municipal le rapport produit par le syndicat Cance Doux sur les tarifs et la qualité de l'eau potable sur la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

-  **Le conseil municipal adopte le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau potable produit par le syndicat Cance Doux.**

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

**2011.09.06- DEMANDE DE SUBVENTION  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DE  
REFECTION DE LA ROUTE DU PONT DE LIGNON**

La commune a souhaité procéder à des travaux de goudronnage sur la route du Pont de Lignon.

La route du Pont de Lignon est une route empruntée qui nécessite une réfection.

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

### Travaux de goudronnage- Routes du Pont de Lignon

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux	21 400.00	25 597.40	<i>Aides publiques: Cap Territoires</i>	10 638.00	
<i>Total travaux</i>			<i>Total aides publiques</i>		
			<i>Autofinancement</i>	14 956.50	
<b>Totaux</b>		25 594.50		25 594.50	

Après en avoir délibéré,

- **Le conseil municipal adopte le plan de financement provisoire pour travaux de goudronnage- Routes du Pont de Lignon**
- **Le conseil municipal sollicite la subvention la plus élevée auprès du Conseil Général de l'Ardèche.**

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Révision du SCOT point suite au séminaire du 07/07/2011 :

#### **SCOT composition:**

- La Communauté de Communes de VIVARHONE qui a vu sa population augmenter mais migration de la jeunesse.
- La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay où il y a aussi une augmentation de la population sauf pour la commune d'Annonay.
- La Communauté de Communes de Val d'Ay qui a subi une diminution de sa population.

**Au niveau économique** : enracinement industriel en diminution, le premier employeur est l'hôpital, les professions intermédiaires ne sont que peu développées, les ouvriers qualifiés et les personnes âgées forment la part la plus importante de la population.

**Niveau de vie** : plus faible qu'en Rhône Alpes mais supérieur à celui de l'Ardèche.

**Secteurs à fort potentiel** : bois, énergie, agroalimentaire, tourisme.

**Faible disponibilité foncière** : problème déséquilibre avec la rive gauche du Rhône.

**Forte mobilité** vers la vallée du Rhône, problème par le réseau routier. La création d'une nouvelle route de l'A7 et un nouveau pont pourra être discuté, les communes du SCOT devront être présentes lors de ces discussions.

**Emploi** : chômage en diminution, mais cadre de vie intéressant mais pas suffisant pour attirer les cadres.

#### ❖ **Bilan des journées du patrimoine :**

Les journées du patrimoine organisées à Roiffieux ont connu un succès 70 personnes pour la visite de Roiffieux.

Les deux expositions ont été transférées à la bibliothèque.

Sur le bassin, la participation a augmenté avec 4 900 personnes à ces journées.

#### ❖ **Route du Grand Pré :**

Le nouveau revêtement de la chaussée de la Route du Grand Pré a été posé.

#### ❖ **Eau potable:**

Le syndicat de Cance Doux va procéder à la réhabilitation des réseaux d'eau potable concernant les Places, Chardon, Brogieux, les Sables et la Garde.

#### ❖ **Ordures ménagères :**

L'inauguration de la nouvelle déchetterie à Annonay s'est déroulée le 22 septembre 2011.

Un terrain a été acquis à Villevocance pour construire une nouvelle déchetterie.

En ce qui concerne les ordures ménagères, il est indiqué que la mise en place de container semi enterré va débuter.

#### ❖ **Opérations Brioches :**

Cette année, l'opération Brioches se déroulera du 03 au 09 octobre. Sur la commune, les brioches seront vendues le vendredi dès 16h15 aux écoles, le samedi et le dimanche matin de 8h30 à 12h00 aux centres commerciaux.

#### ❖ **Remerciements :**

Les pompiers remercient le service technique pour la restauration des bornes à incendies.

La séance est levée à 21h30